

c'est s'il y en a ou non qui entraînent des devoirs incompatibles entre eux. Or, cette question dépend absolument des lois des deux pays; mais ces lois une fois connues, rien n'est plus facile que de reconnaître si les devoirs que la naturalisation impose dans l'autre pays au citoyen, sont incompatibles avec ceux inhérents à l'exercice des droits politiques de sa patrie: cela peut cependant arriver, mais, le cas échéant, il faudra COMMENCER PAR PROUVER CETTE INCOMPATIBILITÉ DE DEVOIRS, POUR POUVOIR DEPOUILLER LE CITOYEN DE SES DROITS ACQUIS.

Or, nous demandons à tous les hommes de bonne foi, quelle incompatibilité peut-il y avoir entre des Français qui ont pris les armes pour leur propre défense à trois mille lieues de leur pays, et les lois de ce même pays. Si l'illustre Pinheiro résout ainsi la question, même dans le cas où le citoyen se serait fait naturaliser en pays étranger, que ne dirait-il pas de notre trop fameux consul et de ses prétentions exorbitantes? car nous n'avons pas changé de patrie, nous n'avons pris aucun service à l'étranger, nous nous sommes armés contre des bandits précédés par le meurtre et le pillage, nous nous sommes armés dans le cas de légitime défense.

« Quoi! si un homme attaque ma bourse je pourrai la défendre, et il ne me sera pas permis de défendre ma vie! Mais ce raisonnement est absurde et, pour le soutenir, il faut être M. Pichon, M. de Lurde ou M. Guizot.

Les liens du citoyen avec sa patrie, dit encore Pinheiro, sont par leur nature indissolubles. Ils sont fondés sur une réciprocité de droits et de devoirs. La société ne doit jamais chasser du pays le citoyen ni même l'étranger qui est venu y chercher l'hospitalité.

Si cette proposition est vraie pour le citoyen établi dans un pays étranger, combien ne le sera-t-elle pas plus encore lorsqu'il s'agit de briser les liens entre ce citoyen et sa propre patrie! Il n'est au pouvoir, ni de M. Pichon, ni de M. de Lurde, ni de M. Guizot, ni du ministère tout entier de nous retirer notre nationalité. M. Pichon, que sa haine rend parfaitement ignorant de ses devoirs, peut pousser l'iniquité jusqu'à nous refuser son concours pour l'enregistrement d'actes conservatoires, mais nous pouvons en attendant qu'on nous en délivre, avoir recours à l'autorité du pays, sauf à revenir plus tard à celle du représentant de la France, car nous avons encore ici pour nous l'opinion de Pinheiro: « Quelques individus, peut-être un grand nombre, le gouvernement même, peuvent avoir été injus-

la table où se tenait cette conversation.

— Me dispenser de ce que vous appelez des épreuves, ce serait faire supposer, mon colonel, que je suis capable d'avoir peur...

— Et vous nous avez appris le contraire, se hâta d'ajouter le colonel en tendant la main au jeune commandant. Mais sans avoir peur, on peut... Que vous dirai-je?... On peut trouver fort désagréable de passer par des épreuves physiques qui, du reste, ne sont pas sans inspirer quelque effroi, ni même, je vous l'avouerai, sans quelque danger.

— Alors, messieurs, la plaisanterie est bonne. Vos loges, qui ne le sait! sont remplies de précipices, d'épées croisées, de lames de rasoirs sur lesquelles il faut sauter et d'une foule d'instruments de supplice qu'on applique au récipiendaire les uns après les autres. Mais qui ne sait aussi que ces précipices sont des trous profonds d'un pied et garnis, par précaution, d'un matelas; que ces épées, ces faux, ces rasoirs sont de belles imitations en cire...

— C'est une erreur, commandant, crièrent à la fois tous les officiers, et vous avez pris pour de la réalité des contes faits par les maris pour satisfaire la curiosité de leurs femmes.

les envers vous; mais peut-on regarder la nation comme complice d'un fait qu'elle ignore le plus souvent, que rarement il lui est donné d'empêcher, mais dont elle fait presque toujours, tôt ou tard, par faire justice devant le tribunal de l'opinion publique? Et c'est au tribunal de l'opinion que nous avons déjà porté notre cause en France; c'est l'opinion publique qui décidera la question et son autorité n'est pas de celles que l'on brave en vain; l'opinion publique nous fera justice de M. Guizot et de tous ceux qui se traitent à sa suite; nos bayonnettes nous feront justice de Rosas.

(La suite au prochain numéro.)

On nous annonce que M. le contre-amiral Lainé devant remplacer M. Massieu de Clerval dans le commandement de la station des mers du Sud, est arrivé à Rio Janeiro.

On lit dans le Commerce du 15 juin :

Les nouvelles de Montevideo, jusqu'au 5 avril, annoncent que Rivera avait repris Maldonado. Oribe tenait Montevideo bloqué par terre; mais pour se mettre à l'abri lui-même d'une attaque, il se fortifiait dans son camp.

Le Journal du Havre parle de nouvelles de la Plata jusqu'au 16 avril, qui seraient arrivées à Londres. Nous pensons qu'il fait erreur de date, et qu'on n'a pas de nouvelles postérieures au 5 avril. D'après ce journal le commodore Purvis, commandant la station anglaise, avait donné ordre à l'escadre de Buenos-Ayres, qui bloquait Montevideo, de se retirer.

Des lettres reçues à Paris disent seulement que si le blocus n'avait pas encore eu lieu à la date du 5 avril, c'était en effet grâce à l'amiral anglais; le commandant de nos forces navales, M. Massieu de Clerval, arrivé dans les eaux de la Plata depuis le 22 mars, n'ayant encore fait jusque là de démonstration d'aucune sorte. (Commerce.)

NOUVELLES DU SOIR.

Nous lisons dans le Constitutionnel :

On sait d'une personne arrivée de San-Jose, d'où elle est partie le 13 du courant, que le 11 est arrivé à cet endroit un groupe de seize dispersés de l'ennemi, et qu'il en est arrivé d'autres depuis. Ils disent que le 10, fut surprise dans le Colla la force que commande Crespin Valazquez y Caballero, par celles des colonels Flores, Estivao et Centurion; qu'elle fut battue complètement le même jour à l'arroyo del Sauce, qu'elle a eu beaucoup de tués et que la

— Le fait est, reprit solennellement le gros major, que le monde profane ignore tout ce qui se passe dans l'intérieur du temple. Il n'est pas un initié qui oserait révéler la moindre des choses, car tous savent qu'une mort terrible est le juste châtimement réservé aux traîtres.

— Eh bien! commandant, demanda le colonel, êtes-vous décidé?

— Décidé! pas plus qu'hier je n'ai envie à présent de voir la lumière, répondit en riant le chef d'escadron; mais il me revient à l'esprit un mot qui me fait vaincre ma résistance, qui me fait sacrifier ma raison à un enfantillage. On a pu penser que j'avais peur; je ne permettrai pas qu'on suppose cela de moi; je serai donc franc-maçon quand il vous plaira.

— Cela peut être ce soir même, dit un officier; c'est aujourd'hui jour de réunion à la loge.

— Va pour ce soir, et je vous prévient, messieurs, que je réclame vos plus grandes épreuves; je me livre à vous, et je déclare que je ne me fâcherai de rien.

Le colonel sembla réfléchir un instant; après quoi il dit à ses officiers :

— Autant qu'il m'en souvient, c'est une tenue burlesque qui a lieu aujourd'hui; nous ne pouvons pas y as-

dispersion fut complète jusqu'à la Colonia, la quelle ville assiége nos forces. A San Jose on en parlait beaucoup, il n'y a dans la ville qu'un parti volant de 25 hommes, qui dorment au camp.

Nous ignorons le genre de cortado que peut avoir cette notice, mais entre autres il y a un fait vrai, c'est que l'ennemi a abandonné la cote de Santa Lucia, d'où il est arrivé plusieurs navires chargés de bétail. Cet événement nous fait croire que l'ennemi a souffert quelque perte de ce côté.

DEPARTEMENT DE POLICE.

Le Chef Politique, et de Police du Département.

Avec autorisation supérieure ordonne.

Article 1er. Le lundi 18 septembre les lieutenants alcaldes de cette ville exigeront des propriétaires ou principaux locataires de chaque maison de leur quartier une relation écrite et signée de toutes les personnes qui vivent dans la maison qu'ils habitent avec désignation d'âge, de sexe, de nationalité et de profession.

2. Dans les deux jours suivants les lieutenants alcaldes organiseront un relevé de leur quartier avec les dates qui contiennent les relations précitées, et conforme au modèle qu'ils doivent venir recevoir au bureau de la police.

3. Le propriétaire ou locataire qui sera trouvé en contravention de la plus légère altération dans les conditions ou nombre de personnes qui vivent dans leur maison sera passible d'une peine discrétionnelle par jugement du gouvernement et selon les circonstances des faits.

4. Publiez par édits et dans les journaux pendant 3 jours.

Montevideo 14 septembre 1843.

ANDRES LANAS.

Le Chef Politique et de Police du Département.

Pour régler les diverses classes d'abatteurs chargeur, et porte-faix dans le sens des dispositions en vigueur avec autorisation supérieure ordonne.

Art. 1er. Le dimanche 17 du courant à midi, les abatteurs et marchands de marchés publics, et tous ceux qui s'occupent à vendre ou revendre des viandes fraîches légumes ou fruits secs, sans aucune exception se présenteront à la police.

2. Le même jour à 3 heures de l'après-midi se présenteront à la police les chargeurs et porte-faix sans exception.

3. N'importe lequel de ceux compris dans les articles antérieurs qui ne se rendrait pas à cet appel le jour et heure indiqués demeure dans l'impossibilité d'exercer aucune de ces professions.

4. Faites savoir, par les commissaires respectifs, publiez par décrets et dans les journaux, pendant 3 jours.

Montevideo 14 septembre 1843.

ANDRES LANAS.

sister. Mais cela ne fait rien; que deux ou trois d'entre vous, messieurs, aillent faire savoir à la loge que le commandant N... désire recevoir tout de suite l'initiation. En attendant, mon cher commandant, vidons un verre de kirach à votre admission parmi les bons et loyaux franc-maçons!

— Soit! et à votre santé, colonel!

En moins de cinq minutes la salle du café fut presque déserte; et lorsqu'on vint avertir que le commandant était attendu, il ne se trouva plus auprès du futur maçon que le colonel et le gros major. Ces trois officiers sortirent ensemble; ils longerent plusieurs rues mal éclairées; puis s'arrêtant devant une petite porte qui donnait accès dans une cour, le colonel et le gros major regardèrent autour d'eux afin de s'assurer que personne ne les avait suivis et que dans la rue où ils étaient nul ne pouvait les voir. Ce vin achevé, ils frappèrent avec mystère à la porte. Une minute après, la porte s'ouvrit; ils entrèrent. Un homme plus grand qu'un tambour-major, la figure masquée et vêtu d'une longue robe noire vint au devant d'eux.

(La suite au prochain numéro.)

FRANCE.

—D'après une décision de M. l'amiral de France ministre de la marine et des colonies, une commission mixte sera chargée d'examiner au premier degré le projet dont il est fait mention dans le budget, touchant le contrôle; et cette commission, appelée à se réunir à Brest, sera composée comme suit:

Cinq membres appartenant à l'administration du port de Brest: MM. le vice-amiral préfet maritime, président; d'Ubraye, commissaire général de la marine; Segondat, directeur des constructions navales; Gicquel-Destouches, capitaine de vaisseau, directeur du mouvement du port; Gohet de Neuf-Moulin, colonel directeur de l'artillerie.

Six membres choisis en dehors de cette administration: MM. Hernoux, capitaine de vaisseau, membre de la chambre des députés; Richouet, conseiller maître à la cour des comptes, membre de la chambre des députés; Bruzzo, inspecteur général des finances; Lacoulrais, directeur de la comptabilité des fonds et invalides; Portal, maître des requêtes en service ordinaire; Sanson fils, commissaire de la marine au port de Toulon.

—M. Petit d'Hauterive, nommé au commandement du département de l'Ain, remplace le général Morquery, mis en non-activité, dit la *Sentinelle*, pour avoir osé prendre la liberté de blâmer, dans une circonstance, la politique anti-française de M. Guizot.

On aurait tort, du reste, d'être surpris du coup qui frappe le général Morquery, lorsque nous voyons une cause analogue faire rayer le général Oudinot de la liste des inspecteurs généraux de cavalerie pour 1843.

—M. le général Oudinot, dit la *Patrie*, nommé député aux dernières élections, siège au centre gauche; il trouve sans doute que M. Guizot défend mal l'honneur, la dignité, les intérêts du pays; il pense qu'un progrès modéré vaudrait mieux qu'une réaction contre-révolutionnaire; il vote, des lors, avec l'opposition: c'est là son crime!

—Une dépêche télégraphique d'Avignon, en date du 9, annonçait que le fleuve avait couvert les parties basses de la plaine, qu'il y avait déjà de l'eau dans les bas quartiers de la ville, et que l'on craignait beaucoup pour les récoltes qui n'avaient jamais été plus belles.

Les détails suivants, empruntés à un journal d'Aix, s'occuperont sur la continuation du fleuve; mais son passage n'aura pas été moins cruellement marqué sur les bords du Rhône:

—D'après les nouvelles que nous recevons d'Avignon et d'Arles, le Rhône, malgré les travaux exécutés depuis les dernières inondations, a encore fait de nouveaux ravages. A Avignon, le fleuve, considérablement accru par les dernières pluies, est sorti de son lit samedi dernier, et jeudi encore, jour où l'on nous a écrit, il envahissait toute l'île de la Barthelasse, le port et la promenade publique; des travaux pressés avaient néanmoins jusqu'à ce moment empêché les eaux de pénétrer dans les quartiers de la ville. Notre correspondant d'Arles nous écrit aussi que le Rhône a débordé sur les champs riverains et qui s'étendent entre le lit et les digues, dans les lieux que l'on nomme les Segondaux. Ces champs sont vastes et bien cultivés, et toutes les récoltes en blés et en vignes qu'ils contiennent ont été détruites par l'inondation.

—Heureusement que le vent ayant tourné au mistral, il y a lieu d'espérer que les eaux ne dépasseront pas leur niveau actuel. On remarque déjà un mouvement de décroissance.

—Une lettre de M. le maire de Saint-Quentin-sur-Isère, publiée par les journaux de Grenoble, annonce qu'un éboulement vient d'ensevelir six habitations du hameau de Reyvaudière, situé au pied de la montagne, et couvert d'une énorme quantité de cailloux et de blocs de rocher le territoire restreint de ce malheureux village; c'est à tel point, que des châtaigniers et des noyers énormes ont disparu sous les débris. Les habitans ont tout perdu et sont réduits à la plus affreuse misère. Personne n'a péri, grâce à l'heure à laquelle la catastrophe est arrivée et au bruit qui l'a précédée.

—On annonce la mort d'un prêtre français, M. Dufresne, qui desservait la paroisse Saint-Gervais, à Québec

(Canada), et qui s'est noyé dans un torrent en portant le viatique, sur un radeau, à un de ses paroissiens.

—Nous avons par Londres des nouvelles de Fernambouc du 11 mai, apportées par le *Camelia*, qui a fait une rapide traversée de 28 jours.

Par le paquebot qui venait d'arriver de Rio-Janeiro à Fernambouc au départ du *Camelia*, l'on a appris que les chambres brésiliennes avaient ajouté à la dot de la princesse Francisca, fixée à 750 contos de reis par le statut de la famille impériale (3,345,739 fr. au change actuel), une somme de 100 contos de reis (445,831 fr.) pour cadeau de noces, ce qui porterait la dot à 3,790,570 fr.

Le *Moniteur parisien* dit ce soir que le domaine de la princesse comprenait aussi un territoire de 25 lieues en carré dans la province de Sto-Catherine au Brésil: c'est à peu près la 30^e partie du territoire de la France.

—On lit dans le *Charivari*:

« Nous pouvons donner comme certain que le conseil des ministres a délibéré, il y a quelques jours, sur la proposition faite par un de ses membres, de poursuivre le *Journal des Débats* et M. Sue, pour la publication des *Mystères de Paris*.

« Suit pour éviter le risible scandale d'un procès fait au *Journal des Débats*, soit pour toute autre raison, la majorité ne s'est pas prononcée pour l'affirmative.

« M. Eugène Sue, qui en a été informé, a dit: « J'ai tout bien fait, car ma vengeance était toute prête: j'aurais publié les *Mystères du Conseil*. »

—Les ports des îles Marquises et de Taïti sont placés sous le régime de l'anarchie absolue.

Voici la circulaire qui vient d'être adressée à ce sujet aux présidents des chambres de commerce du royaume par M. l'amiral Roussin:

Paris, 6 juin 1843.

« Monsieur le président, une des premières questions qu'ait présentées l'organisation des établissements français dans l'Océanie a été celle du régime commercial auquel ils doivent être soumis.

La situation géographique des îles Marquises, leur destination principale comme lieux de relâche et de ravitaillement de nos bâtimens de guerre et de nos bâtimeurs; enfin ce qu'il y a encore de conjectural dans les éléments d'activité qu'ils peuvent offrir à la marine marchande, tout se réunissent pour les faire ériger en ports francs ouverts à tous les pavillons et à toutes les marchandises en exemption de droits d'entrée et de sortie et de taxe de navigation.

« C'est dans ce sens qu'ont été données à M. le gouverneur Bruat les instructions relatives à cette partie de sa mission. Il lui a été recommandé, d'ailleurs, de prendre en cas de besoin, des dispositions exceptionnelles pour assurer de préférence à nos nationaux l'usage des aiguades, celui des mouillages et des achats de provisions. Il a été invité, en outre, à prohiber spécialement l'importation des armes et des munitions de guerre, et à soumettre aux restrictions qui lui paraîtront nécessaires le commerce des spiritueux.

« Ces dispositions seront, à plus forte raison, applicables au commerce des îles de la Société, où les pavillons de toutes les nations sont déjà reçus à conditions égales; l'un des principaux avantages du protectorat dévolu à la France sera de consacrer ce régime d'une manière sûre et permanente, et d'y joindre la suppression des taxes au moyen des arrangements que M. le commissaire du roi près la reine Pomaré a été chargé de prendre pour arriver à l'abrogation des tarifs existans.

M. le capitaine de vaisseau Bruat déterminera par un arrêté les ports qui seront ouverts au commerce dans l'archipel des îles Marquises. Quant à présent, il y a lieu de considérer le port de Taloas (île Nooka-Hiva) et celui de Vaitahu (île Tehuata) comme les seuls sur lesquels les navires peuvent être dirigés. Les expéditions pour Taïti doivent aussi jusqu'à nouvel ordre être faites exclusivement à destination du port de Papeïti.

Il est assez curieux de voir le ministre de la marine convenir de ce qu'il y a de conjectural dans les éléments d'activité du commerce des îles Marquises, après les paroles pompeuses lancées de la tribune pour obtenir le vote des cinq millions.

ALGERIE.

Les correspondances d'Alger du 10, reçues le 18 à Tunis, n'ajoutent que peu de choses au rapport dont nous avons donné des extraits, il y a deux jours. Bon nombre d'Européens vont s'établir à Tenos, et les communications entre ce point et le camp d'El-Eman, auquel les documents officiels donnent maintenant le nom d'Orléansville, sont très suivies. Les Arabes effectuent les transports pour le compte du gouvernement et des particuliers.

On raconte des choses incroyables de la dernière expédition du général Changarnier. Nos troupes ont montré pour pénétrer dans ces montagnes inaccessibles une ardeur que l'on ne peut comparer qu'à la tenacité des Arabes à défendre les passages. Afin de soustraire leurs troupeaux à nos poursuites, ils les avaient hissés sur des pics insurmontables, au moyen de leurs burnous mis en double pour recevoir les animaux, tandis qu'on les tirait au moyen d'autres burnous attachés les uns au bout des autres.

NOUVELLES DIVERSES.

—La *Gazette d'Augsbourg* publie aujourd'hui des nouvelles de Serbie dans lesquelles cette feuille trouve moyen de glisser des attaques contre une propagande française dont la mention revient assez périodiquement dans cette feuille. Il ne saurait être inutile de faire connaître les innuovations que l'on cherche ainsi à jeter dans le public allemand.

— De la frontière de Turquie, 6 juin.

« Immédiatement après la publication du firman du sultan, concernant le règlement intérieur des affaires de la Serbie, et l'établissement d'un gouvernement provisoire, les ministres serbiens ont remis à Hafiz pacha une protestation dans laquelle ils déclarent que le sultan n'a point le droit de destituer arbitrairement un souverain librement élu par le peuple serbien, et confirmé par S. H. elle-même. En même temps, les ministres ont annoncé à Hafiz pacha qu'une assemblée de notables serait convoquée pour le 15 juin, à l'effet de délibérer sur ce firman et d'adopter une résolution. D'après cela il est évident qu'une nouvelle révolution s'apprête. On annonce que M. de Boutanoff a mis sous les yeux de la Porte ottomane le plan d'une propagande s'agissant dans les provinces du Danube et de l'Illyrie qui se rattacherait par un lien intime à la propagande franco-polonaise. La Porte sent bien qu'elle est directement menacée par cette propagande.

« Dernièrement, la police de Constantinople avait arrêté un certain Lenoir comme prévenu de propagandisme, puis elle l'avait relâché. Aujourd'hui, ce Lenoir se trouve dans la Bulgarie; il va de ville en ville, de village en village pour former des associations secrètes. D'un autre côté, on remarque dans la Serbie beaucoup d'étrangers que l'on croit Polonais et qui tiennent des conciliabules mystérieux avec les amis de Wosica. La protestation ci-dessus mentionnée prouve aussi que les vues de ces auteurs vont plus loin que l'on ne pouvait le croire. Il ne s'agit, en effet, pas seulement de maintenir le prince Alexandre, car dans quel but s'opposerait-on à une nouvelle élection qui est cependant devenue indispensable par suite de l'abdication du prince. Le prince, s'il se présentait, n'aurait-il pas chance d'être élu, en supposant que la nation lui soit favorable! »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal des Débats* ne encore ce matin, on ne sait pourquoi, la remise du fort Montjuich aux chefs désignés par la junte pour en prendre le commandement. Cette remise a eu lieu le 15 à sept heures du soir.

Voici à cet égard, les nouvelles positives reçues à Marseille:

« Le 13, à sept heures du soir, la garnison de Montjuich, particulièrement les artilleurs, a forcé le colonel Echalegue à remettre le commandement au gouverneur nommé par la population. Immédiatement un *Ti Deus* a été chanté dans la cathédrale de Barcelone. Au coucher du soleil, la citadelle, Montjuich, les Atarazanas et les bâtimens de guerre espagnols mouillés dans le port de Barcelone ont fait une salve de 21 coups de canon. On a envoyé un exprès à la junte de Madrid pour l'informer à revenir à Barcelone.

« Gironne s'est prononcée le 14.

« La ville et le fort de Figueras ont fait leur proclamation le 15 au soir. »

LE PATRIOTE FRANCAIS.

El Constitucional de Barcelone, après avoir annoncé qu'il ne publie qu'un demi-numéro, à la date du 14, les compatriotes ayant voulu célébrer la fête du jour et se joindre aux réjouissances publiques, ajoute :

" Barcelone s'étant prononcée, la garnison et ses forts ont secondé hier le mouvement : voilà décidément le succès de cette révolution morale assuré.

" On vient de nous affirmer que MM. les chefs et les autres employés de la douane de cette capitale (Barcelone) ont adhéré au prononciamiento de cette province. Une commission des susdites personnes s'est présentée à l'ayuntamiento constitutionnel pour lui faire remise de l'acte d'adhésion à la junta de gouvernement de la province, afin qu'il veuille bien l'adresser à cette dernière dans le plus bref délai possible.

" Nous avons assisté au *Te Deum* qui a été célébré dans la sainte église cathédrale à l'occasion des heureux événements du jour. Il nous serait difficile de décrire en ce moment la joie que nous avons éprouvée en présence d'un acte si solennel. Le vaste édifice de la Cathédrale ne pouvait suffire à la foule qui s'y pressait. L'ayuntamiento accompagné de presque tous les chefs et officiers de la garnison, des autres autorités civiles, ecclésiastiques, et des corps diplomatiques, et suivi d'une très brillante réunion, est retourné à l'Hôtel-de-Ville, accompagné par les vivats de la multitude.

" Berga, Solsona, Ollana, San-Lorenzo-del-Piteus, et presque tous les villages de la montagne se sont prononcés ; demain nous donnerons de plus grands détails.

" Arens de Munt a effectué hier son prononciamiento."

" On a vu plus haut, par l'extrait de la nouvelle reçue de Marseille, que Girons s'était prononcé le 14 ; nous recevons les pièces officielles publiées à ce sujet dans cette ville ; les autorités ont pris part au prononciamiento auquel les troupes ont adhéré. Voici à cet égard ce que publie le *Postillon de Girone* du 15 :

" A trois heures après midi (le 14), les corps de la garnison se sont présentés au milieu de la place de la Constitution, pour adhérer au prononciamiento national. Malgré une pluie continue, la place et ses avenues étaient encombrées d'une foule immense. Les autorités et la junta provisoire, y compris le gouverneur, don Francisco Ruiz, étaient au balcon de l'Hôtel-de-Ville, et ont poussé des vivats répétés en l'honneur de la constitution, d'Isabelle II et de la véritable indépendance nationale.

" Le capitaine-commandant d'Almansa, don Jose Gomez, a été nommé gouverneur par intérim de la place.

" A cinq heures du soir, une partie de la junta qui s'était formée dans Labial a fait son entrée, et l'on attend les autres membres pour former la junta supérieure de la province."

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 16 septembre.

Gènes en 73 jours, brick goelette Bendita Maria, à ordi avec briques et chaux.

Buenos Ayres paquebot Lusitana.

Barrancas de S. Gregorio, deux navires avec bétail.

ADAISQUIDE ETA HERRITAR MAITIAK.

Noycetaero tyrano saizo eta odol ichurtgale hac menatgaleen guntienian ruinatcoco et exterminatcoco cor egundu Consulac, gur tranquilisaratcoco? demendren gascarié! ex tremitate penae hartan adregatu guinionian amirantari, galdeiteco soccogri pta protectione proposatu gaurcu lekoo honuen honatia : arepostuharrec gure bihotga erdirat cituyen az guidicoyen moyen bat baicie gure burien libratcoco: moyen hora eta harmen hartia eta harmatiac guria.

Mandatu saltu eta moyen guciez trompatu daté gure erregera governia; gure erreger ez gura abandonaten ahal, coron ez baitaqu cer casuz harmac hartu ditogun. Yann Pichonec, menatgaleen guntu haren protectionisten galciac: cer protectione icandugu hechar gindroman eta galdeguitengunyonian! cer eguin du Consulac, memento heretic, gure contra ahalguren guciac berac oman onduan hermatcoco ideya.

Trompatuic con-ula, abandonatuic Amiralaz, cor eguin beharquinuyen? Harmatu, guré buruyen defenditcoco ez batero dola ceren nessonario baito gure burien defendiat ceco, gure hurren, guré emaston eta familiarien.

Aricindariac hautatu itucuyé: niteindari hac eteitouxité abandonatuco Yann Pichonec, bicala, cuyen itucuyé artha icandouté sustengatuco duté borthizqui cuyen interesac yusto don becala, ablenitcoco duté guré miniatrouetavie sagore possible diren guciac gure guereco tranquilisatiant.

Yann Pichonec, trompatu guntti aldihât, guciac ecagutecanduté haren sinhesia gure nuyen lepho motzalien baythen nordi sidateco holaco guiconbati, noie da qui trompatuic guntuyenec herriz érè, haren conductac sinhesterat emayten'g, ezitcogun beraz esuric egun saltu eta ezidous horietaz.

Erregeren goriernac ez tu nahi, hamahort mila beré haurretarie ican ditexten guicon barten capricaren azpian guntti meréchitu dieu gure confiangia.

Guré haene adiarac tugu prince Joinvilly, haur pare gabe francisco huri, hartan phauarudugu gure sinhesia, eta gure mandatuic fidelat icanduta gure erreger yaunain éretcian segurguira haron protectione handiz igourica decogun confiteciquin gure printeun demartchen frutua, icanguitén azcar, fidel eta unione honian, icanguiten orayartian ican guiren becala, fier guré conductaz.

Logionariac recoula beno azcarquiago cuyen aiteindariez ican cacuyo hetan confiantia hac, etziuztété trompatuic, eteciela helsturic ican mehatchuyer coléra handi batec eguin araztendiena cofnec ez baitute meréchi mez precurie baicie guisa hortan cuyen intentioneac saltzuqui ecagutaraciac ican dira gure erregeri.

Curaye beraz, ican guren adiquido eta ican decagun confianca moyen horraz herrut. eico dugu gure gaintan saltuquerie buicie eguin ez duyen, beré derera cielarie gure escu emaytia, behar orduyetan leguntia.

Ican cacuyo beraz confiantia cuyen aiteindarietan ez dute saltuic eguivero corahi occasionetan.

AVIS DIVERS

AVIS.

Le capitaine du brick français Roger Bon-toms venant du Hayre, prévient les personnes qui ont des marchandises à bord de ce navire, de vouloir bien les retirer dans le délai de six jours parce qu'il doit suivre à Buenos-Ayre.

Dimanche prochain, 17 septembre 1843.

Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Felix et David, qui ne négligeront rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il exécutera des quadrilles, valse et galops nouvellement arrivés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entree 12 veintain.

Le directeur de la salle
BRUNEL.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MONTEVIDEO.
Le brick français le Baptista, de Marseille, sous le commandement de M. Giné a besoin de 800 patacos

plus ou moins pour subvenir aux dépenses nécessaires à son entretien et à celui de son équipage. Le dit emprunt est autorisé par M. Le Consul général de France en cette résidence.

Cet emprunt sera affecté sur quille, agrès et apparaux du Baptista et sera remboursable à l'arrivée de ce navire à Marseille, au port d'armement.

Les soumissions devront être déposées dans la boîte aux lettres de la Chancellerie de ce Consulat, où l'ouverture en sera faite le jeudi, vingt un du courant, à l'heure de midi, par M. le Consul général de France en présence des intéressés.

Montevideo le 14 septembre 1843.

Le Chancelier intérimaire,
ARSENTE ISABELLE.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul: rue de 25 mai n° 342. Télémaque français-Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoleon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris. Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées, Matématicas, Gramática de Chautreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond :

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS

Au public et aux personnes qui ont des relations avec M. Francisco Marc, qu'il a transféré son établissement de meubles de la rue du Cerrito, cadre de San Francisco, à celle de Solan, 85, près celle du 25 de mai, une cadre plus bas que la maison du gouvernement. On trouvera dans son établissement un grand assortiment de meubles riches et modernes.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbanuel.

A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote français.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.

Impressora Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.